

Lausanne et d'Exposition nationale

Autor(en): **Chevallaz, G.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **32 (1960)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125020>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le canton de Vaud et la ville de Lausanne apprécient tout l'honneur que leur a fait le Conseil fédéral en leur confiant l'Exposition nationale de 1964. Pourtant, quel que soit cet honneur, quel que soit l'enthousiasme suscité par l'entreprise, les autorités cantonales et communales mesurent avant tout le poids de leurs responsabilités. Il leur incombe, en effet, non seulement de collaborer de manière très active à l'exposition elle-même, de lui prêter le concours de leurs services et de leur personnel, mais encore de mener à chef, en temps voulu, un programme de travaux indispensables à la pleine réussite de la manifestation.

Il faut bien, à ce propos, préciser d'emblée que nous ne ferons pas de miracles. On pouvait croire, dans le temps d'euphorie qui suivit la désignation de Lausanne, que l'exposition donnerait l'occasion et le motif de réaliser en cinq ans les travaux d'urbanisme que l'on aurait, en des circonstances normales, répartis sur l'espace d'une génération. Il a fallu déromper ce naïf enthousiasme, choisir avec rigueur, tailler sans complaisance dans l'admirable programme bâti par des imaginations généreuses.

Tout d'abord, les budgets de nos collectivités ne sont pas extensibles. Nous ne battons pas monnaie et nous n'avons pas la possibilité de recourir à la planche à billets. Nous comptons sans doute sur la compréhension éclairée de la Confédération, qui tiendra compte de l'accélération donnée à certains de nos travaux dans la perspective de l'Exposition nationale, mais nous entendons bien rester conscients de nos possibilités financières et ne pas faire peser sur nos descendants les charges honorables et onéreuses de l'année 1964.

Limites de nos possibilités financières, limites aussi et surtout de nos possibilités techniques. Le volume des travaux de l'autoroute, les exigences propres à l'exposition, mobilisent à un tel point techniciens, main-d'œuvre et entreprises qu'il n'est pas concevable de nous engager, parallèlement, dans un programme de grands travaux extraordinaires.

Cela serait, du reste, une erreur économique. En une période de haute conjoncture, de surem-

ploi, de pénurie de main-d'œuvre, il serait peu indiqué de contribuer à accroître la surexpansion. Il est économiquement et socialement indispensable de ne pas brûler toute notre munition en un feu d'artifice grandiose, mais sans lendemain. Nous avons le devoir d'étaler nos travaux, de conserver pour les lendemains de l'exposition une réserve de projets qui nous permette de prévenir une dépression sur le marché du travail, d'assurer à notre main-d'œuvre un plein emploi constant.

En dépit de cette exigence d'un choix, de cette volonté de mesure, le volume des travaux qui devront être réalisés d'ici 1964 reste considérable. C'est, d'abord, pour le canton de Vaud, la grande entreprise de l'autoroute Lausanne-Genève qui, selon les plans établis, sera terminée en 1963, aboutissant à la Maladière, au centre de l'exposition. C'est, dans des délais extrêmement serrés, la construction de l'artère dite de ceinture qui permettrait au trafic de transit de Genève en direction de Vallorbe, de Neuchâtel, de Berne et de Bulle, plus tard en direction du Simplon, d'éviter le centre de la ville, engorgé en permanence, et d'assurer la distribution du trafic de l'autoroute en plusieurs points d'éclatement tant vers le centre et le nord de la ville que vers la banlieue de l'ouest. On ne saurait faire endosser à l'exposition la responsabilité de ces aménagements routiers. Ils étaient, de toute évidence, indispensables et urgents. Et il faut plutôt rendre cet hommage à la manifestation de 1964 qu'elle en a — non sans difficulté — hâté le démarrage, donnant ainsi le départ à l'ensemble du réseau des autoroutes suisses. Le canton de Vaud engage le premier, sur un important réseau, la grande entreprise des nouvelles routes nationales. Les délais qui lui sont impartis pour cette première tranche de travaux, le risque incontestable que représente la première expérience engagée en notre pays, justifieront, il faut l'espérer, toutes les sollicitations de l'autorité fédérale. Travaux relevant du canton — avec l'appui substantiel de la Confédération — travaux incombant à la ville. Ce sont d'abord, là aussi, des travaux routiers : liaison de la ville avec l'autoroute, aménagements à

deux niveaux du carrefour de Chauderon, élargissement des artères partant du secteur de l'exposition en direction du centre de la ville. La transformation en lignes de trolleybus des deux lignes de tramways urbains permettra d'améliorer la fluidité de la circulation.

Aux travaux routiers s'ajoute, pour la ville de Lausanne, l'aménagement du secteur de l'exposition et de son immédiat voisinage. Avant qu'on ne parle d'y situer la manifestation de 1964, la plaine de Vidy et la vallée inférieure du Flon n'avaient, à la réserve de quelques terrains de sport, des plages et d'un camping, pas reçu de destination définie. Une partie des terrains étaient exploités en cultures maraîchères, la vallée inférieure du Flon, assez récemment comblée, restant à l'état de brousse indéfinissable, terrain de chasse des Peaux-Rouges des quartiers voisins. L'exposition allait à la fois nous contraindre et nous permettre de donner à ce vaste quartier du littoral une figure plus précise. En effet, il est logique que les aménagements de l'exposition coïncident le plus possible avec les grandes lignes d'un aménagement définitif. Le premier souci de l'autorité communale a été de définir une nouvelle ligne du rivage, en port marchand, en installations de petite batellerie, en grèves et en digues, en engageant dès 1959 une vaste opération de comblements, portant sur 250 000 m², faisant disparaître un golfe de faible profondeur, de plus en plus conquis par des algues douteuses.

Tirant renseignement d'un concours d'urbanisme ouvert l'an dernier, on précise actuellement l'implantation des quartiers d'habitation futurs, le tracé des artères secondaires, la disposition des terrains de sport et l'aménagement des zones vertes. Il est probable que le littoral, après l'exposition, restera aménagé en zone verte, en terrains de sport et de détente.

Il a été fortement question d'intégrer à l'exposition un quartier témoin, monument exemplaire et durable de l'urbanisme d'aujourd'hui. Les espaces disponibles, à moins de vastes comblements nouveaux, se prêteraient mal à l'édification d'un quartier. On voit malaisément, d'autre part, comment un quartier vivant de toutes ses

activités pourrait s'incorporer à l'exposition sans en compromettre l'équilibre et l'ordonnance.

L'idée n'est cependant pas abandonnée. C'est en marge de l'exposition, à sa proximité, que l'on étudie la construction d'un, éventuellement de deux quartiers, qui laisseraient de la manifestation de 1964, sinon le « monument plus durable que l'airain », du moins, pour une ou deux générations, le symbole de l'effort créateur qu'elle a voulu définir.

G.-A. Chevallaz,
syndic de Lausanne,
vice-président du Comité directeur
et du Comité d'organisation.